

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 septembre 2014

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-8-8-8

Service consulté

**DOTATION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE BEL AIR, A MULHOUSE**

Résumé : Le rapport propose l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 15 141 € au collège Bel Air à MULHOUSE, pour lui permettre la pratique de l'EPS sur divers sites, en attendant la mise en service d'un gymnase intégré, prévue pour septembre 2016.

Par délibération du 14 juin 2013, notre Commission Permanente a approuvé le programme de construction d'un gymnase qui complète la reconstruction du collège Bel Air, à MULHOUSE. La mise en service de ce gymnase est prévue pour le mois de septembre 2016. D'ici là, le collège doit recourir à divers équipements, plus ou moins éloignés : les gymnases du lycée Louis Armand et de l'Université de Haute-Alsace, le Centre Sportif Régional et une salle à DIDENHEIM.

Cette dispersion des sites de pratique de l'éducation physique et sportive entraîne des dépenses supplémentaires de location et de transport.

Par courrier du 8 juillet 2014, la Principale de collège a sollicité l'attribution d'une dotation correspondant à l'excédent de charge supporté par l'établissement.

Compte tenu de la dépense totale éligible (environ 34 536 €) et de la dotation départementale déjà attribuée forfaitairement au collège en 2014 au titre de la pratique de l'EPS (19 395 €), je propose de lui attribuer une dotation complémentaire de **15 141 €**.

Ce montant est à prélever sur les crédits du programme E 653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code 26061 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER